

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73 20 janvier 1950

n° 73 20

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable a la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 3 juillet 1897 fixant les conditions do voyage et de déplacement du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un passage de retour par anticipation pour la France est accordé, à Mme Pau, épouse d'un administrateur adjoint des colonies, accompagnée de sa fille âgée de 12 ans.

Art. 2

— Mme Pau se rendra en France as par voie aérienne et voyagera aux frais de du budget local (assimilation : 2e catégorie).

Art, 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.